

janvier 2014

Nous vous souhaitons une très belle année 2014 !

Edito

L'année 2013 s'est achevée mais les luttes vont se poursuivre :

Les salaires : Depuis le 1er juillet 2010 la valeur du point d'indice est gelée et la reconduction de ce gel est annoncée pour 2014, conduisant à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut. Par ce décrochage massif de la valeur du point par rapport à l'évolution des prix la perte de pouvoir d'achat s'élève à plus de 14%. Et ce n'est pas la revalorisation des grilles de catégorie C qui pourra compenser.

En parallèle, les déroulements de carrière deviennent de plus en plus étriqués, quand ils ne sont pas devenus quasi inexistantes.

Les retraites : La CGT réaffirme que le dispositif législatif que le gouvernement souhaite mettre en oeuvre n'est pas acceptable à double titre : d'abord, il entérine de fait toutes les nombreuses régressions intervenues ces dernières années et, ensuite, il ne propose, pour l'essentiel, que de nouveaux reculs. La nouvelle augmentation de la durée de cotisations pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein – 43 ans – va rendre impossible des départs à la retraite avant 63, voire 65 ans pour la majorité de nos concitoyens, pour ne s'en tenir qu'à cet aspect.

L'emploi : Pour la Fonction publique territoriale, le gouvernement ambitionne de contraindre les collectivités à « rentrer dans le rang », y compris en matière d'emploi, en conditionnant le versement des dotations budgétaires à des diminutions de masse salariale menée par les collectivités. Ajoutée aux baisses de dotations globales, cette mesure va amplifier le recrutement d'agents non-titulaires au lieu de pourvoir des postes par la liste d'aptitude, développer les externalisations de services et d'une manière générale va entraîner une baisse drastique des effectifs.



Le service public : Le projet de loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale (MAP) et d'affirmation des métropole, dit Acte III de la décentralisation, impacte directement la conception de République décentralisée dont la CGT Services publics est porteuse. Ce projet s'inscrit dans la politique gouvernementale d'austérité axée sur la marchandisation des territoires, la réduction du service et de l'emploi publics.

Cet acte III de décentralisation avec, en particulier, la création des métropoles va accroître les inégalités territoriales et développer une concurrence malsaine et dangereuse (cf. page)

Pour gagner ensemble sur la conservation de nos droits acquis et sur l'avancée de nos revendications pour la conquête de nouveaux droits, mobilisons-nous tous ensemble en 2014.

C'est aussi l'année du renouvellement de vos élus aux élections professionnelles. C'est donc plus que jamais le moment de vous investir et de participer activement à ce renouvellement.(cf. page)

Belle et heureuse année 2014, qu'elle nous porte vers de belles victoires syndicales et nous apporte à tous la justice sociale que nous défendons.

Quelques points forts de l'année 2013

- **Réseau des bibliothèques** : mobilisation de 23 agents et préavis de grève déposé sur les motifs suivants :
Grève reconductible à compter du mercredi 30 janvier 2012, du fait : Que des responsables soient désavoués dans leur fonction hiérarchique, de la politique RH profondément injuste et inopérante, appliquée au réseau des bibliothèques depuis 18 mois, du règne des décisions arbitraires.
Pour : le respect et l'application des dispositions du statut de la Fonction publique, le droit à travailler dans des conditions favorables afin de rendre un service public de qualité que sont en droit d'attendre les administrés.
L'action a été suivie et l'administration a demandé une enquête administrative qui s'est avérée favorable pour le responsable mis en cause arbitrairement ; un règlement intérieur et les profils de poste ont été actualisés.
- **Stade nautique** : mobilisation des agents et préavis de grève déposé sur les motifs suivants :
Grève reconductible tous les samedis de 00 heure à minuit, à compter du samedi 22 juin 2013, du fait : du manque de personnel, de l'insécurité des agents dans leur mission de service public (insultes, menaces, violence). Pour : le versement d'une prime pour les agents encadrant du personnel temporaire en été.
Toutes les revendications ont été prises en compte, du personnel a été recruté, un dispositif de surveillance a été installé et une prime de 100 € nets a été attribué aux agents encadrant du personnel temporaire été.
- **Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire** : des agents ont été « oubliés » de la liste des éligibles établie par la DRH. Nous avons communiqué par voie de tract et avons pu, après de nombreuses réunions et pour-parlé, **réintégrer 8 agents, dont 7 ont réussi les épreuves de sélection et sont aujourd'hui stagiaires.** Nous les félicitons pour cette réussite et pour leur pugnacité à avoir revendiqué leurs droits.
Cette loi s'applique jusqu'en 2016, si vous pensez pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.
- Idem pour **les personnels de l'animation périscolaires** qui étaient éligibles à l'obtention d'un CDI. Après une longue lutte de plus d'un an, **ce sont aujourd'hui 2 CDI établis en bonne et due forme**, c'est-à-dire, avec la mise en conformité des éléments substantiels d'un contrat de travail selon le Code du Travail et le Statut de la Fonction Publique, et non selon le bon vouloir de l'administration. **Celles et ceux qui sont encore sous le premier CDI peuvent le faire modifier. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.**

Dialogue social favorisé... dit-il

Bien qu'il le réaffirme, pour la troisième fois, par voie de tract, les réunions « trimestrielles » avec le Maire ont surtout été des réunions annuelles. **Une réunion de rentrée** nous a donc été proposée le **23 octobre 2013**, réunion à laquelle les présidents de groupe de la majorité sont conviés mais où était uniquement présent celui du groupe communiste. Nous n'avions pas d'ordre du jour, le Maire n'avait rien à nous communiquer mais attendait nos questions et revendications. Rien de très fructueux n'est sorti de cette réunion, hormis quelques vœux pieux (par exemple celui de recevoir personnellement les agents d'une structure Petite Enfance suite à notre alerte de risques psychosociaux) et les recommandations à la DRH d'apporter les réponses...

Réunion technique avec le DGA Ressources et la DRH : La CGT a relevé toute la peine qu'elle avait à avoir des retours concernant les demandes de rencontre, les courriers restant sans réponse, etc...

Résultat : le DGA Ressources a mis en place une réunion mensuelle lors de laquelle nous pouvons poser nos questions et revendications.

La première réunion a eu lieu le **3 décembre 2013**. Les questions abordées lors de la première réunion ont porté sur :

- Quelle réponse aux alertes de risques psychosociaux sur une structure petite enfance, alors que vient juste d'être diffusée la procédure ?
- Sport : quelle est la suite donnée à l'audit ? où en sont les préconisations ?
M. DOUEDAR reprenant ces directions sous sa responsabilité nous a annoncé des mesures d'ici la fin de l'année (laquelle, en tout cas pas 2013 !)
- Demande d'une liste des CDD en cours, du nombre de contrats successifs éventuels, des durées d'engagement, et des motifs de recrutement. Liste qui nous permettra d'évaluer la précarité, touchant principalement les catégories C, et de porter les revendications pour la résorber.
- Sélections professionnelles liées à la loi du 12/03/2012 permettant l'intégration statutaire des contractuels :
M. DOUEDAR nous a annoncé qu'une nouvelle sélection professionnelle sera organisée au cours du premier trimestre 2014, après délibération au prochain conseil municipal et il s'est engagé sur **la formation à ces oraux pour les agents de catégorie C.**

Maintenant que nous connaissons le principe de ces réunions, nous tenons à votre disposition un cahier revendicatif où vous pourrez inscrire vos questions et/ou vos revendications (sur place au local ou par mail à cgterritoireauxaulnay@hotmail.fr). Nous serons vos porte-parole lors de ces temps d'échange et lors des instances paritaires (CTP / CHSCT).

Retraite : dans l'unité, nous ne lâcherons rien !

Depuis septembre, des centaines de milliers de salariés, de retraités se sont mobilisés dans l'unité pour dénoncer la contre-réforme des retraites. Malgré l'opposition des organisations syndicales et la désapprobation de l'opinion publique, l'Assemblée nationale réunie le 26 novembre dernier a approuvé le projet de loi retraite par 291 voix pour, 243 contre, 27 abstentions.

Ce vote étriqué a été obtenu, dans le cadre d'une procédure de vote bloqué !

Après le rejet du texte par le sénat, on mesure une nouvelle fois que ceux qui portent ce projet injuste n'apportent aucun argument positif sur la réforme gouvernementale.

D'autre part, le gouvernement ignore ou méprise les organisations syndicales qui mettent en débat des propositions visant à permettre un départ à la retraite dès 60 ans ou des départs anticipés pour travaux pénibles tels que cela existe dans de nombreux statuts ou conventions collectives. Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser l'ensemble des salaires.

► Il faut rompre avec les politiques d'austérité imposées par l'Union Européenne, la Banque Centrale Européenne, et le FMI, déclinées dans le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) et s'attaquer au coût du capital.

► Il faut rompre avec ces politiques et ne pas s'entêter, comme le fait le gouvernement, à passer en force une contre-réforme qui remet en cause notre système de retraite par répartition. Le texte revient à l'Assemblée nationale le mercredi 18 décembre pour lecture définitive !

Dans ces conditions, pour réaffirmer des revendications conformes aux intérêts des salariés et retraités la mobilisation reste utile, nécessaire, efficace !

Nous poursuivons la mobilisation en 2014 pour peser sur le contenu des décrets d'application qui ne doivent pas être prétexte à de nouveaux reculs sociaux.

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE (MAP) METROPOLE DU GRAND PARIS (MGP)

Quel avenir pour la fonction publique territoriale et ses agents ?

Le projet de loi de modernisation de l'action publique crée 14 Métropoles, dont celle du Grand Paris pour le 1er janvier 2016. Cela impacte directement les 11 millions d'habitants d'Ile-de-France. Le transfert des compétences des collectivités territoriales et l'emploi public sont au centre de la stratégie visant **la privatisation des services publics** au bénéfice des marchés financiers. Autour de la mise en concurrence des territoires, c'est concevoir l'aménagement de la métropole au service d'une seule logique financière et spéculative, et celle de la RGPP. La démocratie locale, les services publics, l'égalité d'accès et de traitement des usagers, l'emploi, les statuts sont donc en ligne de mire. Pour la CGT, il faut, au contraire, répondre aux besoins sociaux des populations par une logique de développement des services publics de proximité et de l'emploi public de fonctionnaires qualifiés. C'est d'autant plus vrai en cette période de crise. C'est aussi un enjeu pour les générations à venir. Or, plutôt que d'apporter de véritables réponses allant dans le sens du progrès social, la loi sur le Grand Paris s'inscrit dans les principes de l'idéologie libérale (rentabilité, compétitivité, rationalisation) au détriment des besoins des populations. **Tous les emplois, publics comme privés, seront touchés par la mutualisation des services et la mise en concurrence territoriale.**

Quels impacts sur les agents territoriaux et le service public de proximité ?

Le transfert de compétence à la Métropole du Grand Paris et la mutualisation des services (qui ne sont d'ailleurs pas précisés) provoqueront des transformations importantes sur le service public local, mais aussi sur l'organisation du travail des fonctionnaires et contractuels. Par exemple, on pourra regrouper l'ensemble des personnels ATSEM auprès de la Métropole et ensuite les redistribuer sur l'ensemble du territoire sans concertation ni des collectivités d'origine ni des personnels ! Pire, la mise en oeuvre de la Métropole du Grand Paris va s'accompagner de l'institution d'un « droit à l'expérimentation » qui permettra de déroger aux normes et aux statuts d'un territoire à l'autre et qui amplifiera l'inégalité des territoires Impact sur l'organisation des services et les conditions de travail. Il est à craindre que l'impact sur l'organisation du travail entraînera des dysfonctionnements de services et des tensions entre agents publics, des pertes de repères de la culture territoriale, de l'anxiété, du stress et de la souffrance au travail. Les baisses éventuelles de rémunérations, la perte d'avantages divers et l'opacité des conditions d'avancement de grade et de promotion interne accentueront les risques psychosociaux.

Personnels territoriaux – Tous concernés

Des « 4 pages » d'information sur les enjeux et les propositions de la CGT concernant la MAP et la MGP à votre disposition au local de la CGT des Territoriaux (ou envoi sur demande).

Liberté j'écris ton nom

Cristel, Gérard, Jean Paul, Christian et Didier, militants CGT de Roanne, une femme et quatre hommes, fonctionnaire de la défense et agents hospitaliers, ont été relaxés le mardi 17 novembre par le tribunal correctionnel de Roanne. Ils avaient été reconnus coupables par la cour d'appel de Lyon de « dégradations en réunion », mais dispensés de peine, pour avoir inscrit des tags sur un mur en marge d'une manifestation contre la réforme des retraites en 2010.

Nos cinq camarades subissaient depuis le 23 septembre 2010 un acharnement politique et judiciaire du procureur de la république et de la commissaire de Police de Roanne, allant jusqu'à la demande d'un prélèvement de leurs ADN.

Le tribunal de Roanne a estimé qu'un prélèvement ADN ne pouvait concerner que des personnes condamnées, alors que les cinq prévenus avaient été dispensés de peine. Le tribunal a également considéré que les gardes à vue du mois de mai étaient irrégulières. Une victoire du raisonnable contre l'absurdité.

Leur combat juste était devenu celui de toute la CGT où nous étions des dizaines de milliers venus de toute la France lors du rassemblement national de Roanne le 5 novembre dernier pour dire : « SYNDICALISTES PAS VOYOUS » Cette victoire en appelle d'autres pour tous nos camarades encore sous le coup de la justice.

La CGT exige cette loi d'amnistie sociale, une loi qui avait été adoptée au sénat avant d'être lâchement enterrée via son renvoi en commission à l'assemblée nationale en mai dernier.

Et nous resterons vigilant à tout acharnement contre les militants CGT qui agissent dans le cadre de leur mandat syndical pour défendre l'intérêt général des salariés

Lorsque l'on touche à un militant de la CGT, on touche à toute la CGT !



Un employeur idéal, ça n'existe pas, ça n'existe pas...

Désolé Monsieur Desnos, de paraphraser un de vos poèmes de notre enfance mais à l'instar de votre « fourmi de 18 mètres avec un chapeau sur la tête », l'employeur imaginaire, qui ferait que tous les agents vivent au pays de OUI-OUI, ça n'existe pas.

En cette période pré-électorale, nous allons entendre de toute part le chant des sirènes. Ne nous laissons pas bercer d'illusion : nous le savons, dans nos collectivités, tous les 6 ans notre employeur peut changer. Peu importe pour les organisations syndicales et pour ce qui nous concerne, la CGT : un employeur reste un employeur, et en la matière, il n'y a pas d'idéal. A nous, les agents, d'utiliser les outils de défense de nos droits et de nos intérêts matériels et moraux que représentent les syndicats.

Ce droit constitutionnel est inscrit dans le Code du Travail à l'Article L2131-1 : « *Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans leurs statuts.* ».

Et dans le titre 1 du statut de la Fonction Publique, loi du 13 janvier 1983 portant nos droits et obligations à l'Article 8 : « *Le droit syndical est garanti aux fonctionnaires. Les intéressés peuvent librement créer des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats. Ces organisations peuvent ester en justice.*

Elles peuvent se pourvoir devant les juridictions compétentes contre les actes réglementaires concernant le statut du personnel et contre les décisions individuelles portant atteinte aux intérêts collectifs des fonctionnaires... ».

Ce droit est le vôtre. Ce sont les agents qui font le syndicat. Vous êtes votre propre force et tous ensemble nous représentons une réelle force.

Le 04 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles. De nouveaux représentants aux instances paritaires (Comité Technique – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – Commission Administrative Paritaire) seront élus. Dès à présent, saisissez-vous de cette opportunité pour vous inscrire dans cette démarche participative. Vous pouvez nous rencontrer ou nous joindre aux coordonnées ci-dessous :

Cgt des personnels territoriaux – 4 rue Berteaux - 93600 Aulnay sous Bois –

Tel : 01.58.03.92.33 – 06.34.61.78.18

Fax : 01.58.03.92.34 – **mail** : cgterritoriauxaulnay@hotmail.fr

Blog : <http://cgt-territoriaux-aulnay-sous-bois.blog4ever.com/>